

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00024

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 3 septembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets

La dérogation mineure a pour but d'autoriser un muret d'une hauteur de 1,5 mètres (4,92 pieds) au lieu du 1 mètre (3,28 pieds) permis par la réglementation en cour avant.

### La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 8.1 alinéa a), une clôture ou un mur de maçonnerie servant de clôture ne peut excéder 1 mètre de haut dans la partie de la cour avant située entre la limite de l'emprise de rue et la marge de recul avant minimale. La hauteur maximale est de 2 mètres si la clôture ou le mur est ajouré à un minimum de 80 %.

### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 987 644, cadastre du Québec, sise au 273, chemin Allen, dans la zone R-9.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 3 septembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 août 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)  
James L. Lacroix